

les nouvelles grèves

Ainsi, après une reprise difficile, après la temporisation en regard du plan de stabilisation, le mouvement revendicatif est lancé et des millions de travailleurs poursuivent les luttes interrompues par les congés.

LUTTES DEFENSIVES

Les axes de ces luttes sont essentiellement : défense du pouvoir d'achat et défense de l'emploi.

● Ce qui frappe dans les mouvements de la fonction publique, c'est leur manque d'enthousiasme — le motif en est uniquement le « rattrapage » sur le privé. Il s'ensuit des revendications modestes, inégales, allant de 8 à 12 %. Ces mouvements, décidés d'en haut, — caractérisés par un suivisme justifié par le bas niveau et le blocage des salaires — s'ils n'avaient une durée de 24 heures, seraient plus proches de la protestation que de l'action résolue. Quelles perspectives ont ces mouvements ? La nouvelle législation évitant toute grève surprise gêne essentiellement les travailleurs « lock-outés » ou privés de transport, alors que les marchandises des industriels sont toujours acheminées, les journées perdues récupérées sur des heures de repos... Une répétition de ces mouvements ne manquera pas de rendre cette forme de lutte impopulaire.

Un arrêt continu, tout en étant plus efficace, en particulier à la S.N.C.F., attirerait plus de sympathies. Pour poursuivre l'action sous les formes actuelles, les travailleurs devront exiger de leurs syndicats qu'ils fassent la propagande nécessaire, et, ce, avant la veille, par des tracts, par des prises de paroles aux portes des usines métallurgiques, chimiques, des grands magasins... En tout cas, le minimum serait d'assurer des manifestations de rues capables d'attirer l'opinion publique. Sur les deux millions et demi de travailleurs en lutte le 6, il est pénible de constater que l'on ne cherche même pas à réunir quelque 100.000 fonctionnaires, gaziers..., comme cela se faisait, rue de Rivoli. Des petits rassemblements dans les gares, des meetings à la Bourse du Travail sont insuffisants. Il est vrai que, depuis 1955, avec la tactique des mouvements particuliers, l'habitude est perdue de rassembler des travailleurs de différentes corporations dans la rue et que de telles manifestations quand elles eurent lieu se firent à l'insu des organisations.

Il est même surprenant de constater que le mouvement du 6 ait rassemblé plusieurs corporations en même temps, alors que l'habitude était aux mouvements tournants.

Il faut voir là différentes raisons.

L'aspiration de l'ensemble des travailleurs à agir ensemble en face d'un pouvoir fort, la volonté plus soutenue de la C.F.T.C. et de F.O. à vouloir des mouvements généraux, mais surtout, la volonté croissante de toutes les organisations, en particulier la C.G.T., le P.C.F. et la S.F.I.O., de cristalliser l'opposition ouvrière tout en conservant aux luttes un caractère timoré pour ne pas effrayer les alliés possibles à droite. Ce sont donc des luttes plus fermes mais restant dans le cadre du régime, auxquelles nous assisterons. En fait, la tactique est la même que sous la IV^e République : dans un cadre parlementaire avec cette différence que l'échéance en est l'élection présidentielle et l'enjeu battre De Gaulle. Encore convient-il de relever que les luttes économiques et les luttes politiques sont bien séparées. Ainsi, pour les mêmes raisons, qu'il ne fut tenu aucun compte de l'explosion de la bombe A à Reggane pendant la grève des mineurs, les formes et qualités de luttes sont différentes, en lieux et moments différents, pour attaquer la politique de De Gaulle.

● Par contre occupation du lieu de travail, marches, défilés, donnent une autre tenue aux actions pour la défense de l'emploi. Différée par les syndicats pendant la grève des mineurs de charbon, la situation des mineurs de fer est portée à l'ordre du jour par la résistance des mineurs de Trioux qui reçoivent l'appui de toute la corporation. Là, il convient de signaler l'erreur consciente des syndicats qui groupent avec le jour le jour la lutte de la fonction publique, la journée d'action des mineurs de fer, faisant ainsi perdre à ceux-ci le bénéfice d'une lutte aux objectifs différents.

Après Villerupt, Aubrives, Laugeberg, Deczeville, Vermelles... l'occupation des puits peut paraître « usée », mais à chaque étape, elle se complète de formes nouvelles : marches des femmes, alliance avec la population, voire, pour les mineurs de fer, une délégation à 2.000 à Paris. Actuellement, ces actions reçoivent l'appui du P.C.F. et de la S.F.I.O., car la réduction de l'emploi est le défaut de la cuirasse gaulliste et il est indispensable de prendre la tête d'un mouvement qui va s'étendre en cristallisant de larges couches de la population.

Ainsi, si des marches groupent 20.000

manifestants à Lorient, c'est parce que les paysans se joignent aux sidérurgistes des Forges d'Hennebont.

Ces actions constituent un précédent valable qui ne manquera pas d'être repris et étendu car le processus de liquidation des secteurs non-rentables s'accélérera, en même temps qu'apparaîtront des compressions de personnel dans des industries stables comme l'automobile, l'aéronautique, le textile...

Mais, là encore, que proposent les organisations en dehors des tables rondes ?

Nationalisations, contrôle ouvrier, réduction du temps de travail, restent des éléments de programme pour congressistes confédéraux. Ainsi, le congrès C.G.T. de la fédération du sous-sol réuni le 21 octobre à Lévin, en reste encore sur le schéma classique du nationalisme, accusant l'impérialisme américain ou le marché commun (C.E.C.A.). La seule voie offerte aux mineurs reste celle des « patrons qui peuvent payer », ceci ne réglant en rien le fait que des mines assurent une production journalière et personnelle inférieure à 500 kg.

Mais, malgré cela, les mineurs de fer vont plus loin. Le 6, n'avons-nous pas entendu les slogans : « la mine aux mineurs », « marche sur Paris ».

● Dans ce contexte défensif, tout naturellement, le secteur privé est le moins affecté. Les augmentations de salaires y atteindront en 63, 2 % de plus que dans la fonction publique. Toutefois, il convient de signaler ici et là des actions dont la durée tend vers les 24 heures. Dernièrement, les métallurgistes de la Loire ont débrayé tous ensemble 24 heures pour la réduction du temps de travail.

En général, là où la C.F.T.C. est bien implantée, la tendance est à la grève plus vaste. La C.G.T. pour sa part restant encore pour la métallurgie très ferme sur la tactique de la particularisation.

L'avenir des luttes dans le secteur public peut connaître une impulsion avec l'apparition de chômage partiel dû à la compression des services improductifs, à la planification des firmes européennes... Déjà, SIMCA licencie 600 cadres, agents commerciaux et ouvriers professionnels. Plusieurs milliers de licenciements devront être prononcés dans l'aéronautique. Les établissements d'Etat subiront le même sort...

Toutefois, ces compressions de personnel ne seront pas de nature à engendrer de grandes luttes car une crise économique n'est pas à prévoir dans de courts délais.

DANS L'IMMEDIAT

● Il est évident que nous n'aurons pas à court terme de grande lutte hormis dans les secteurs publics. Mais toute action doit donner lieu à des manifestations spectaculaires à défaut de grèves sauvages. La situation française, l'état de préparation permet d'aller par delà les objectifs limités des organisations ouvrières.

Toute manifestation comme la délégation des mineurs de fer à Paris devrait donner lieu à manifestation massive de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs.

Toutefois, la condition première sera encore d'aboutir à un programme clair.

● En premier, pour la fonction publique, il s'agit d'uniformiser la revendication, condition indispensable pour mener une action généralisée.

● Pour les secteurs menacés de chômage partiel, tant privés que publics, la réduction de l'horaire de 40 heures, étape vers les 35 heures, restera le mot d'ordre conforme. D'une réalité nouvelle, cette revendication sera reprise par toutes les couches victimes d'un haut rythme de travail au cours de ces dix dernières années épuisantes pour l'organisme.

● Toute lutte devra être politisée par une liaison immédiate avec la force de frappe qui transpire partout dans l'économie sous des formes diverses.

● Enfin, en réponse à la recherche d'un programme démocratique qui ne serait qu'une duperie, les militants exigeront que figure le contrôle ouvrier. L'exemple des nationalisations de 45 montre ce qu'il advient lorsque le directeur désigné par le gouvernement — ainsi que les administrateurs ouvriers, lorsqu'il y en a — est le seul à pouvoir décider.

Tout programme refusant le contrôle ouvrier sera un programme bourgeois et devra être repoussé par les travailleurs. De ce point de vue, rappelés que le P.C.F. propose un programme non en vue de son affermissement mais de son amendement à droite.

Pour appuyer leur thèse du contrôle ouvrier, les militants feront référence aux comités de gestion que des Algériens « techniquement arriérés » sont capables de mener à bien.

DUBOIS.

les cheminots veulent autre chose

Chacun sait que les cheminots effectuent la semaine de 46 heures, que depuis plusieurs années déjà ils jouissent de 24 jours ouvrables de congé, qu'ils peuvent (mais non doivent) prendre leur retraite à 55 ans (50 ans pour les tractionnaires), qu'ils bénéficient, ainsi que les membres de leur proche famille, de titres de circulation gratuits ou à tarif réduit.

Ce qui est moins connu, c'est que les salaires des cheminots sont extrêmement bas, à tel point que plusieurs dizaines de milliers d'entre eux gagnent moins de 500 F par mois et que la S.N.C.F. elle-même éprouve pour certaines catégories de personnel (poseurs de voie, hommes d'équipes) des difficultés de recrutement.

C'est la modestie d'un pouvoir d'achat constamment amenuisé par la hausse du coût de la vie qui rend les cheminots mécontents.

Et c'est d'abord ce mécontentement que les cheminots ont tenu à manifester en participant massivement à la grève corporative de 24 heures du 23 octobre dernier.

Cependant, il serait erroné de croire que pour massive qu'elle ait été, cette participation était enthousiaste. C'est que les cheminots voient mal où va déboucher cette grève « d'avertissement ». Il y a déjà eu dans le passé tant de grèves d'avertissement qui sont restées sans suite que le scepticisme qu'éprouvent les cheminots à leur égard est à la mesure du peu de crainte qu'elles inspirent au gouvernement.

A vrai dire, les dirigeants des fédérations syndicales n'ont guère plus de perspectives. La loi anti-grève promulguée récemment par de Gaulle les oblige à organiser au moins des mouvements de 24 heures car les cheminots ne voient aucun intérêt à cesser le travail seulement une heure ou deux (fut-ce par des mouvements tournants) puisque, aussi bien, dans ce cas, il leur est retenu une journée complète de salaire. Mais même quand ils parlent comme ils le font maintenant de concerter (ce qui, dans leur esprit ne veut pas dire rendre simultanée) l'action des cheminots avec l'action des autres corporations, ils sont peu favorables à l'extension et à la généralisation des luttes.

Pour les Fédérations F.O., C.F.T.C. et la Fédération autonome des cadres, cela est conforme à leur réformisme congénital.

Pour la Fédération C.G.T., de loin la plus puissante et la plus décisive, il en est autrement.

Poursuivant avec le P. C. F. une politique d'alliance avec des éléments bourgeois pour l'instauration d'une démocratie véritable (démocratie bourgeoise) ils ne veulent rien faire qui puisse apeurer leurs alliés démocrates actuels ou potentiels, bourgeois anti-socialistes. Or, disent-ils souvent, « la grève générale revendicative, ça n'existe pas ». A quoi ils ajoutent, « elle devient automatiquement politique, et si elle est vaincue, c'est pour la classe ouvrière un grave recul ». De là, à dénoncer comme des provocateurs ceux qui préconisent l'extension et la généralisation des luttes, il n'y a qu'un pas.

La masse des cheminots tend spontanément à cette extension et à cette généralisation. On l'a bien vu à ses réactions lors de la grève des mineurs. Mais, d'un autre côté, les cheminots ont, justement, conscience de l'enjeu d'une action d'envergure. Certes, ils se souviennent de (ou connaissent par relation) juin 1936 qui fut, en définitive, une grève seulement revendicative et victorieuse (quoique inévitablement d'une façon éphémère) et de juin 1947 où les jours de grève furent payés et des avantages substantiels obtenus. Mais ils se souviennent aussi d'août 1953 où, après 18 jours d'une grève dans laquelle les directions syndicales, quoique à des degrés divers, intervinrent essentiellement pour ordonner la reprise après avoir combattu la généralisation, ils durent reprendre le travail non seulement sans paiement des jours de grève mais encore sans avoir obtenu quoi que ce soit de notable. C'est sur ce mauvais souvenir, plutôt que sur les bons, qu'insistent les directions syndicales et certains militants suivistes.

La masse des cheminots aspirant à une

action généralisée, dure si nécessaire, sent cependant que celle-ci ne peut réussir que si elle est sérieusement préparée, ses objectifs et ses méthodes minutieusement étudiés.

Les directions syndicales, la Fédération de la C.G.T. ne tendent pas à cela.

Leurs revendications de salaires sont formulées en pourcentage (pour essayer de gagner les cadres) et modestes (par souci de ne pas apparaître comme des démagogues et dans l'espoir qu'elles seront plus facilement satisfaites).

En fait, les cadres sont peu enclins à s'engager dans des actions. Ils ne refusent certes pas les augmentations résultant de l'action du personnel d'exécution (ils furent les grands bénéficiaires de la grève de juin 1947) mais ils songent surtout à leur avancement. Du fait de l'important éventail des salaires (un chef de district de 2^e classe promu chef de district de 1^{re} classe voit son salaire mensuel passer de 1.150 F à 1.400 F, soit 250 d'augmentation), celui-ci est pour le « Cadre » la meilleure manière d'améliorer sa situation. Et l'avancement dépend de la direction et non pas du syndicat.

Quant aux revendications modestes, elles peuvent servir de mobiles à de petites actions qui, du reste, l'expérience le prouve, sont inefficaces. Mais, bien évidemment elles ne peuvent inciter les travailleurs à des actions décidées et prolongées.

Il est vain d'escompter un changement d'orientation des Fédérations. C'est aux militants ouvriers d'avant-garde qu'il appartient d'agir. Il est, certes, bon qu'ils expliquent, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, aux militants trompés du P.C.F. et de la C.G.T., la nature révisionniste et capitaliste de la théorie dite « de coexistence pacifique ». Mais il lui faut aussi sortir d'une sorte d'académisme et combattre aussi la pratique résultant de ladite théorie. Pour cela, ils doivent, explications à l'appui, formuler les mots d'ordre revendicatifs audacieux et unificateurs nécessaires et préconiser les méthodes d'actions adéquates pour les faire aboutir.

Ces mots d'ordre pourraient être :

- Semaine de 40 heures sans diminution de salaire.
- Réajustement de ce salaire par une augmentation (et non une avance) mensuelle de 150 F non hiérarchisée.
- Intégration des primes (dont l'indemnité de résidence au taux de Paris) dans le salaire et, par conséquent, leur prise en compte pour le calcul de la retraite.
- 30 jours ouvrables de congé par an pour tous.
- Départ en retraite effectivement à 55 ans (50 ans pour les tractionnaires).
- Retraite égale au traitement en fin de carrière.
- Grève de longue durée avec occupation du lieu de travail commençant le premier du mois à 0 h (1) et effective simultanément avec le maximum de corporations et notamment : mineurs, G.d.F., P.T.T., Transports urbains.
- Chasse aux jaunes.
- Paiement des jours de grève.

(1) Lendemain de paye.

ABONNEMENT — 1 an : 10 F
 ● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F ● C.C.P. 19.591.39
 Paris
 Nos bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables, de 15 heures à 19 heures, 21, rue d'Aboukir Paris-2^e - Tél. : GUTenberg 06-57.
 Le gérant : G. DAVY
 Imp. « E.P. », 232, r. de Charenton Paris-12^e